Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260605-2026_06_79-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE
(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)
08/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Absents représentés	3
Absents	4

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le premier juin deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, M. MARCHAND Dominique, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme MIOT Cathy, M. BÔCHER Hervé, Mme JAMAIN Rozanne, Mme CHEDEVILLE Laurence, M. BLOUIN Loïc, M. DAUVIER Loïc, M. BELOEIL Frédéric, M. FLAGEUL Frédéric, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. ROULLIT Benjamin, Mme LE GAL Claire, Mme CHARBAUX Delphine, Mme HOUSSIN Audrey, Mme BLANDEAU Amélie, M. PHILIPPOT Thomas

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie à M. DUFLOS Benoît, M. MONLIBERT Eric à Mme CHARBAUX Delphine, Mme NAVATTE Anne-Laure à M. MARCHAND Dominique
Absent(s) : M. MOCHET Christian, Mme POTIRON Christine, M. HOUGET Julien, Mme MILAN Nathalie
M. CHARLIER Thierry n'est pas convié à cette séance car ce conseiller n'a pas la nationalité française

Secrétaire de séance : Mme BAKHOS Lara

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme Carmen GAUTIER

2026-06-79 - ELECTION EXECUTIF - Election des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Rapporteur : Melaine MORIN, Maire

Vu l'article L.289 du code électoral, article R.137 et suivants,

Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2026-05-18-00001 fixant le mode de scrutin ainsi que le nombre de délégués, délégués supplémentaires et de suppléants à désigner ou à élire pour l'élection des sénateurs d'Ille-et-Vilaine le 27 septembre 2026,

Il est procédé en séance à l'élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs dont le scrutin est programmé le 27 septembre 2026. Le nombre de délégués à élire est fixé en fonction de l'effectif légal du conseil municipal déterminé par l'article L.2121-2 du CGCT, soit 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléant, pour le conseil municipal de Servon-sur-Vilaine.

Il est rappelé que les conseillers municipaux qui n'ont pas la nationalité française ne peuvent être ni membres du collège électoral sénatorial ni participer à l'élection des délégués titulaires et des suppléants (art. L.O.286-2).

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260605-2026_06_79-DE

Les délégués et leurs suppléants sont élus sans débat au scrutin secret simultanément par les conseillers municipaux, sur une même liste paritaire (parité alternative) suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

La liste peut comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir.

À noter qu'en application de l'article L.289, le respect de l'alternance paritaire est impératif : *« Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe ».*

Les candidats sont proclamés élus dans l'ordre de présentation de la liste telle qu'elle a été déposée auprès du maire, les premiers élus étant délégués et les suivants suppléants. L'ordre des suppléants résulte de leur rang de présentation sur la liste.

a) Composition du bureau électoral

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

Hervé BÔCHER, Cathy MIOT, Amélie BLANDEAU et Thomas PHILIPPOT.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Les listes déposées et enregistrées

Une liste de candidats a été déposée : Bien Vivre Servon (annexe).

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote.

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 22
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 22

Répartition :

Ont obtenu : Liste « Bien Vivre Servon » : 22 voix

Le quotient applicable est : 22/15 = 1,46

La liste « Bien Vivre Servon » obtient : 22/1,46 = 15,06, soit 15 sièges

Ainsi, les 15 sièges ont été attribués.

d) Élection des délégués suppléants

Le quotient applicable est : 22/5 = 4,4

La liste « Bien Vivre Servon » obtient : 22/4,4 = 5 soit 5 sièges

Ainsi, les 5 sièges ont été attribués.

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260605-2026_06_79-DE

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :

Les délégués titulaires sont :

1. Melaine MORIN
2. Lara BAKHOS
3. Dominique MARCHAND
4. Cathy MIOT
5. Benoît DUFLOS
6. Rozanne JAMAIN
7. Eric MONLIBERT
8. Sophie RANDUINEAU-PIROT
9. Hervé BÔCHER
10. Delphine CHARBAUX
11. Benjamin ROULLIT
12. Emilie SEPULCHRE DE CONDÉ
13. Thomas PHILIPPOT
14. Anne-Laure NAVATTE
15. Frédéric FLAGEUL

Les délégués suppléants sont :

1. Amélie BLANDEAU
2. Loïc DAUVIER
3. Laurence CHEDEVILLE
4. Frédéric BELOEIL
5. Claire LE GAL

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Lara BAKHOS